

Image not found or type unknown



délai pour le fisc pour contester la valeur d'une succession

Par **Fricault**, le **26/09/2009** à **06:54**

A l'issue de la déclaration de succession, quel délai a le fisc pour contester le montant de l'estimation déclarée (valeur des immeubles et des terrains)considérant que les droits payés ne sont pas suffisants au regard de la valeur sur le marché de ces immeubles et de ces terrains. J'avais entendu parler d'une durée de trois ans, est ce une réalité?